

1. *Débitrice:* **Mayer & Soutter SA, 1020 Renens**
2. *Lieu et date de la mise aux enchères:* 1110 Morges, 15.09.2005.
3. *Salle de l'enchère:* 14.00 heure, bureau de l'office des faillites de Morges-Aubonne, pl. St-Louis 4, 5e étage
4. *Objets des enchères:* 1) Commune d'Aclens
Parcelle RF no 266, fo 10, au lieu dit «Les Rapes», Ch. du Coteau 23, à savoir:
 - Bâtiment commercial, AI 196 1'090 m²
 - Places - jardins 5'476 m²
 - Surface totale 6'566 m²Estimation fiscale 1992 CHF 1'082'000.00
Valeur incendie à l'indice 110, 2005 de CHF 1'903'220.00
Estimation de l'office et de l'expert CHF 600'000.00
2) Biens mobiliers se trouvant dans les locaux:
1 extincteur sur roues LS 50, 1 Kärcher grand modèle, 4 transpalettes, 1 élévateur Komatsu + chargeur, 1 étagère à palettes mobile 12 éléments Unibloc, 1 étagère à palettes fixe, 1 lot de palettes
Estimation de l'office CHF 13'100.00
L'immeuble et les biens mobiliers seront vendus en bloc.
5. *Remarques:* Vente aux enchères publiques sur commission rogatoire de l'office des faillites de Lausanne.
Les conditions de vente seront déposées au bureau de l'office des faillites de Morges-Aubonne dès le 22 juillet 2005 durant dix jours, délai pendant lequel elles pourront être attaquées par voie de plainte (art. 17 LP). Dès l'expiration de ce délai et, jusqu'au jour des enchères, elles seront à disposition de tout intéressé.
Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état civil et, pour les sociétés, d'un extrait récent du registre du Commerce. Ils sont rendus attentifs aux dispositions de la loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger ou par des sociétés dans lesquelles des personnes à l'étranger ont une position dominante. A cet effet, ils devront se conformer au chiffre 1 des conditions de vente.
Des publications ultérieures indiqueront la date de visite.

Office des faillites de Morges-Aubonne
1110 Morges

(02921180)